■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • CARENE • Châteauroux • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Limoges • Loire Layon Aubance • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Touraine-Est Vallées • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ SYNDICAL DU 4 JUILLET 2018

www.eptb-loire.fr

Le Comité syndical s'est réuni en séance plénière le 4 juillet dernier à Orléans, sous la présidence de Daniel FRÉCHET.

Pour la partie financière, on retiendra le vote à l'unanimité de la Décision Modificative n°2, n'entraînant pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Sur le plan opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, la prévention et la réduction du risque inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que la valorisation du patrimoine.

Par ailleurs, au vu des évènements marquants et dévastateurs ayant touché l'ouest de la France en mai et juin dernier, le Président, au nom de l'ensemble des délégués, a souhaité adresser un message de solidarité aux collectivités concernées des départements de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de l'Indre-et- Loire.

RESTITUTION DU TEMPS D'ÉCHANGE DU 23 MAI 2018

Dans le prolongement de la réflexion déjà conduite sous l'angle des **missions**, telle que restituée en octobre 2017, le Comité syndical a pris connaissance des échanges de mai dernier, en lien avec les perspectives d'évolutions statutaires de l'Etablissement.

S'agissant de sa **composition**, il a été fait le constat du double mouvement de substitution d'EPCI aux Villes déjà membres et d'adhésions de nouveaux EPCI. Par ailleurs, il a été relevé la sécurisation des bases juridiques, des possibilités de financement et des modalités d'actions au regard de la nouvelle compétence GEMAPI comme du hors GEMAPI, pour lequel l'implication de l'ensemble des Départements du bassin revêt un caractère de nécessité et reste d'actualité.

S'agissant de ses **instances**, l'évolution envisagée concerne la constitution de trois commissions géographiques, assurant le rôle de « groupes de liaisons territoriaux ». A cet égard, il a été rappelé l'importance vitale de la préservation du pacte de solidarité fondateur, entre collectivités de la Loire amont, de la Loire moyenne et de la Loire aval. Ainsi que la vigilance à porter à la concrétisation, pleinement assumée par chacun, de cette solidarité de bassin fluvial.

S'agissant de son **budget**, il a été fait état des hypothèses d'évolution du financement de l'Etablissement, pour ce qui concerne la clé de fonctionnement administratif, rejoignant la préoccupation de rééquilibrage entre les différents membres qui a pu être exprimée.

Etant souligné que l'importance des efforts déjà consentis en termes de réduction de la contribution des Départements membres trouve sa justification dans l'intérêt de ces derniers à poursuivre leur implication au sein de l'Etablissement, en lien avec celui que présentent les missions essentielles réalisées. Il s'agit là d'un point qui a recueilli l'approbation de la totalité des Départements présents ou représentés*, avec la volonté partagée que cessent des surenchères peu constructives.

Il a été convenu que des simulations d'évolutions financières seraient présentées parallèlement à la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

(*) *A l'exception de celui du Loiret. Il est indiqué que, à l'issue du Comité syndical, un échange avec la presse a été organisé afin d'alerter sur la gravité d'une demande de retrait de sa part.*

NOUVELLES ADHÉSIONS

Le Comité syndical a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (49). Egalement la substitution de Vichy Communauté (03) à la Ville de Vichy.

Il a par ailleurs pris acte de la désignation des nouveaux délégués titulaires et suppléants des Départements de la Haute-Loire, de la Loire et du Maine-et-Loire, des EPCI de Forez-Est, Riom Limagne et Volcans ainsi que de Vichy Communauté.

L'Etablissement public Loire, au service de la cinquantaine de collectivités (Régions, Départements, Villes/EPCI, Syndicats intercommunaux) qui le composent, contribue depuis 35 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, l'aménagement et la gestion des eaux, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que la valorisation du patrimoine.

GESTION DES OUVRAGES DE NAUSSAC ET VILLEREST

Un point sur la situation hydrologique a été effectué en séance.

Après une année 2017 particulièrement sèche et marquée par un soutien d'étiage important (88 Mm^3 déstockés depuis Naussac et 91 Mm^3 depuis Villerest), le remplissage des deux barrages dont l'Etablissement assure la gestion a débuté dès décembre dernier. Les deux retenues sont aujourd'hui à leur taux de remplissage maximal et prêtes à assurer le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire – conformément aux objectifs définis le 18 juin par le Comité de Gestion, présidé par le Préfet de bassin.

En lien avec la fonction écrêtement des crues assurée par le barrage de Villerest, il a été présenté un graphique des débits maximaux à l'amont de celui-ci depuis 1839. Et de relever, postérieurement à la mise en service du barrage en 1985, pas moins de deux épisodes de crue avec des ordres d'intensité voisins de ceux de 1907.

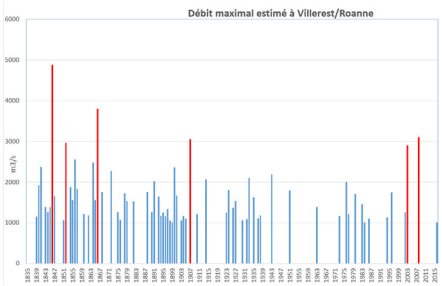

Enfin, la nouvelle plaquette de présentation des ouvrages, téléchargeable sur le site internet de l'Etablisssement, a été remise en séance. Il y est notamment démontré le service vital qu'ils rendent, à un coût totalement maîtrisé, en termes de soutien d'étiage comme d'écrêtement de crue, avec une influence s'exerçant jusqu'en Loire-Atlantique.

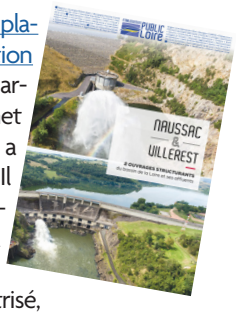

ETAT D'AVANCEMENT DE LA CO-CONSTRUCTION DU PAIC

Il a été rappelé l'hypothèse de gestion des ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents, telle que proposée par l'Etablissement. S'appuyant sur ce syndicat mixte, garant d'un dialogue de gestion entre collectivités, elle vise à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement, ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers.

Compte tenu des premières demandes déjà reçues de la part de collectivités souhaitant recourir à l'Etablissement dès 2018 pour la gestion de leurs digues non domaniales, le Président a été autorisé à signer avec les EPCI-FP les conventions de délégation de gestion.

Par ailleurs, il a été créé un budget annexe spécifique, pour la gestion des insfractructures de protection contre les inondations.

MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES TERRITORIALISÉES DE RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION

L'Etablissement poursuit son accompagnement à plus d'une quinzaine de collectivités du bassin dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territorialisées et cohérentes de réduction du risque inondation. 4 dossiers ont reçu un avis favorable de la dernière commission inondation-plan Loire : SLGRI de Moulins, conçue avec l'appui de l'Etablissement et validée localement en février dernier ; PAPI d'intention de l'agglomération Riomoise, auquel l'Etablissement a activement participé dans chaque étape de sa construction ; PAPI d'intention des Vals d'Authion et de Loire porté par l'Etablissement pour le compte des collectivités concernées ; PAPI d'intention Loire aval (Nantes Métropole).

D'autres démarches pour lesquelles l'Etablissement apporte son expertise technique sont en cours : le projet de PAPI d'intention de Clermont-Ferrand, celui des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, ainsi que le soutien technique aux agglomérations du Puy-en-Velay et de Montluçon, pour l'aide au montage de leur dossier de PAPI d'intention, en phase de démarrage. Enfin, suite au travail d'anticipation effectué, Roannais Agglomération devrait mettre en place une stratégie locale.

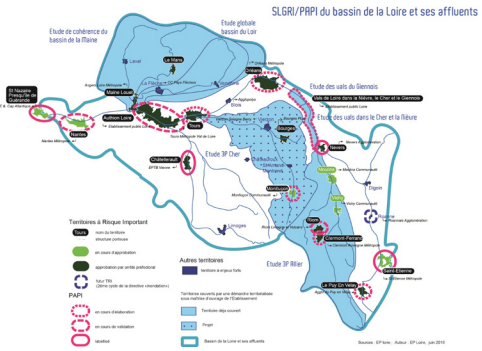

OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

L'Etablissement a pris l'initiative d'une nouvelle action d'information/sensibilisation pour contribuer à la réduction de la vulnérabilité des entreprises et exploitations agricoles. Il met à leur disposition, gratuitement, un outil d'aide permettant de s'informer sur le risque inondation et de s'en prémunir. A partir de la cartographie interactive fournie, l'autodiagnostic simple et rapide leur permet de vérifier en ligne si elles sont situées en zone inondable. Si tel est le cas, un questionnaire les aide à identifier les mesures pouvant être mises en place pour limiter les dommages.

>>> www.eptb-loire.fr/autodiagnostic-entreprises.

PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DES SAGE ET CT

Un point a été fait sur l'avancement des programmes d'actions 2018 des 10 SAGE et 4 contrats territoriaux portés par l'Etablissement Il ressort que sur les 15 études programmées, 3 marchés ont été notifiés, 5 ont fait l'objet d'un appel d'offres et 7 devraient prochainement être lancés en consultation. En lien avec ces prestations, 13 demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence de l'eau. Seules 4 attributions de financement ont été enregistrées, pour un montant total de 49 800 €. Pour 9 autres dossiers (plus de 1,2 M€ demandés), la décision est reportée à octobre prochain. Il a été souligné que cette situation devrait avoir pour conséquence directe d'empêcher la notification de certaines études en temps utile, également d'impacter le taux d'engagement et plus encore celui de mandatement de l'exercice 2018.

A noter la diffusion de la nouvelle plaquette consacrée à la continuité écologique.

>>> www.eptb-loire.fr/continuite-ecologique

Le Comité syndical a marqué son adhésion à la **motion du Comité de bassin du 26 avril 2018**. Il a souligné toutefois deux préoccupations qui ne figuraient pas dans cette dernière. La première concerne la nécessité de pouvoir effectivement mettre en place la majoration de la redevance « prélèvement sur la ressource en eau » dans les périmètres des SAGE (L. 213-10-9 CE). La seconde concerne l'indispensable solidarité avec les « zones amont » du bassin, et plus largement la solidarité urbain-rural qui seraient prises en compte à travers le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) et/ou leurs caractéristiques de zones de montagne.